

versé par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt dans ma déclaration, le fait de porter à douze le nombre des administrateurs permettra au conseil d'administration d'être plus représentatif. Si l'on jette un coup d'œil sur les conseils d'administration des grands chemins de fer de l'Amérique du Nord et sur le nombre de milles de rail qu'exploitent ces entreprises, on constate que le National-Canadien est certes dans une position anormale du fait que son conseil d'administration se compose d'un nombre très restreint de personnes pour une entreprise ferroviaire de cette importance.

Les honorables députés le savent, le conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada comprend sept personnes. L'entreprise exploite 26,329 milles de rail. Par contre, le Pacifique-Canadien qui a un conseil d'administration de 24 personnes exploite 17,000 milles de rail.

Jetons un coup d'œil sur la courte liste que j'ai ici. La *Baltimore & Ohio Railroad Company* a douze administrateurs et n'exploite que 7,000 milles de rail; la *New York Central Railroad Company* a un conseil d'administration qui se compose de quinze personnes et elle exploite 14,000 milles de rail; la *Pennsylvania Railroad Company* compte dix-huit administrateurs et exploite 16,000 milles de rail; la *Southern Pacific Company*, au conseil d'administration de seize membres, exploite 13,000 milles de rail; l'*Union Pacific Railroad Company* a un conseil d'administration de dix-sept membres et elle exploite 11,000 milles de rail.

Sur les six chemins de fer que j'ai énumérés, celui qui a le moins d'administrateurs est la *Baltimore & Ohio Railroad Company*, dont le conseil compte 12 membres, et il exploite un réseau qui ne couvre que le quart de celui qu'exploite le National-Canadien.

Je crois donc que la proposition du gouvernement aidera la direction du National-Canadien, car elle lui donnera une meilleure représentation géographique et une meilleure représentation par rapport au canadien moyen.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre a commencé par dire qu'il s'agissait d'une décision unanime du comité. Je dois réfuter cette observation. Il est vrai que le comité des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande a recommandé au gouvernement d'étudier l'opportunité de renforcer le conseil d'administration du National-Canadien en y augmentant ses membres, mais cela ne signifie aucunement qu'il s'agit d'une recommandation unanime.

[L'hon. M. Balcer.]

Pour ma part, si j'avais été présent à la dernière réunion, je n'aurais certes pas approuvé cette recommandation. En effet, rien dans le procès-verbal du comité ne permet de tirer pareille conclusion. On n'a qu'à lire...

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, disons que c'était l'avis unanime des personnes présentes.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si le ministre le voit ainsi, je lui riposterai en lui demandant pourquoi une résolution antérieure du comité n'a pas été appliquée? Il s'agit d'une résolution présentée par moi-même et approuvée par tous les membres—approuvée à l'unanimité, celle-là—sur une étude économique de la voie maritime du Saint-Laurent par régions. J'ai demandé à maintes reprises à la Chambre pourquoi on ne l'avait pas appliquée, mais je n'ai jamais reçu de réponse satisfaisante. Néanmoins, la résolution avait été approuvée par le comité.

Voici ce que je veux faire ressortir. Ce n'est pas parce qu'une résolution fait partie d'un rapport qu'il faut la mettre en vigueur. Je proteste contre la déclaration du ministre. En effet, je sais très bien que son prédécesseur, le ministre actuel du Commerce, s'opposait à la chose. D'après les instances que j'ai reçues quand j'étais ministre, lui et le gouvernement d'alors s'y opposaient.

Qu'on me permette de rappeler ici un échange de vues survenu pendant une séance du comité à ce sujet. C'est la preuve que le prédécesseur du ministre était contre. Par exemple, à la page 153 du compte rendu du comité, l'année dernière, on voit que le député de Port-Arthur a posé la question suivante:

J'aimerais demander au ministre...

Il s'agit du prédécesseur du ministre actuel.

...s'il est satisfait du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada.

L'hon. M. Hees: Oui.

M. Fisher: Pardon?

L'hon. M. Hees: J'ai répondu que je suis satisfait du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux.

M. Benidickson: Trouvez-vous que le nombre des membres de ce conseil est suffisant, étant donné que la compagnie rivale, le Pacifique-Canadien—j'ai soulevé cette question à la Chambre—a un conseil très nombreux, dont les membres exercent une influence formidable sur une très vaste clientèle d'expéditeurs de marchandises dans tout le pays? Le ministre trouve-t-il que sept membres, c'est suffisant, quand on pense aux avantages que valent au Pacifique-Canadien, à l'égard de la concurrence, le fait qu'il a un conseil d'administration très nombreux? Je n'en connais pas le nombre exact, mais je pense qu'ils sont environ vingt-cinq membres, ayant tous des relations parmi les expéditeurs de marchandises.

Une voix: Et des actions.

M. Benidickson: Je crois que certains d'entre eux ont un bien petit nombre d'actions. Je suis bien convaincu que nos sept directeurs sont actionnaires du Canada, en tant que tel, et ce n'est que